



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

Grant Thornton
Imm. Ollo Bât. B 8^{ème} étage
Avenue Franchet d'Esperey Plateau,
01 BP 12721 Abidjan 01
Téléphone : 27 20 30 77 00
Fax : 27 20 30 77 01

NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

**Attestation des commissaires aux comptes
sur le montant global des rémunérations versées
aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux
rémunérés**

**(Article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE)**

Approbation des états financiers de l'exercice
clos le 31 décembre 2021
NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.
Abidjan, Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Ce rapport contient 4 pages hors annexe



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Grant Thornton
Imm. Ollo Bât. B 8^{ème} étage
Avenue Franchet d'Esperey Plateau,
01 BP 12721 Abidjan 01
Téléphone : 20 30 77 00
Fax : 20 30 77 01

NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

Siège social : Abidjan, Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 24 734 572 000
Côte d'Ivoire

Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

établie en application de l'article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article 525 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du traité de l'OHADA, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction financière. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit (ISA), avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces états financiers utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés et



NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

(Article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021



la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés figurant dans le document joint et s'élevant à **un milliard trois cent seize millions neuf cent vingt mille cinq cent trente-et-un francs CFA (1 316 920 531 FCFA)** avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés au sens de l'article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA.


Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Abidjan, le 23 mai 2022

KPMG Côte d'Ivoire

Grant Thornton


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Associé, Directeur-Exécutif


Georges Yao Yao
Expert-comptable Diplômé
Associé